



Compte-rendu du CHSCTSS de la DIRAG du 13 septembre 2016

1. Suivi des actions.

Toutes les actions non clôturées depuis les précédents CHSCTSS sont récapitulées dans un nouveau tableau de suivi.

- SAFIRE (plate-forme de formation interministérielle) : information donnée aux agents le 12/09 (veille de ce CHSCTSS). A retenir : si un agent qui a candidaté sur un stage n'est pas retenu, il n'a pas l'information.
Nous faisons remarquer la lenteur des actions. DIRAG/D explique qu'Amélio n'a été saisie que tardivement (attente validation PV, congés, etc.). Pour accélérer les choses, il est proposé de saisir les actions dans Amélio sans attendre la validation formelle du PV.
- Problème incendie / accès salle des serveurs : à clôturer. Le problème de sécurité informatique ne relève pas des compétences du CHSCT. Le risque incendie est réglé.
- Formations RPS : fait en Guadeloupe, en cours en Guyane. Des formations tout public et pour les membres des CHSCT sont disponibles sur SAFIRE.
- Produits dangereux et piles usagées CM972 : pas d'info, pas fait depuis le 31/12/15. Formation pour l'ouvrier d'état non effectuée.
- Registres : action faite mais non appliquée dans les faits. DIRAG/D a pourtant fait un nouveau rappel en RIL du 12/09 aux responsables concernés pour le suivi des informations dans les registres.

2. Examen des Registres SST des 4 sites.

Registre 971 : concernant certains travaux non faits, DIRAG/D explique qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir 3 devis s'il s'agit de travaux urgents ou de faibles montants (< 4000 euros).

Les actions non faites sur les registres seront à reporter dans Amélio (ex : réparation du store).

Des nouveaux climatiseurs ont été commandés pour la chambre de veille et la salle de réunion.

DIRAG/D rappelle là aussi qu'on n'est pas obligé de commander le moins cher.

Registre 972 : OK. Changement de néons : à vérifier.

Registre 973 : OK + demande de hotte aspirante pour la cuisine + problème de saleté en chambre de veille à régler.

3. Présentation des rapports de visites de site pour la Guadeloupe et la Guyane par l'Assistant de Prévention.

CM971 : Ranger la salle syndicale. Fils bureau CC. Bureau OE, ça s'améliore.

Nous demandons ce qu'il est envisagé pour la réduction du bruit et de la poussière pour les bureaux côté piste (PREVI/D, LIP, CLIM, MT, TTI) car les fenêtres actuelles ne sont pas adaptées (jalousies).

Action : essayer de trouver des solutions (à voir pour un remplacement des fenêtres petit à petit).

Vérifier guide et serre-files, exercice incendie à faire.



CM973 : Les algecos, moisissures, doivent être réformés rapidement (clim à prendre en compte). Le dernier agent en algeco a emménagé dans un nouveau bureau il y a peu de temps.

Action 1 : Désencombrement des locaux de maintenance.

Action 2 : Remédier au problème d'amiante sur un établi.

Action 3 : Solution à trouver pour se protéger du talc des gros ballons de RS : gorge irritée, le masque utilisé semble être inefficace => Trouver des EPI adaptés.

Action 4 : Etudier l'aménagement de la salle prévi pour l'accueil des pilotes ou prévoir une sonnette et verrouillage de la porte.

Au sujet du changement de médecin de prévention, l'action suit son cours.

Action 5 : Mettre en place un système d'alarme dans les 2 bâtiments.

Action 6 : Faire fonctionner le DATI en Guyane. A défaut de contacts police ou pompiers, il faudra trouver une société de type gardiennage.

Globalement, DIRAG/D se félicite de l'amélioration de l'environnement de travail en Guyane. De gros efforts ont été faits depuis 2015 : rénovation + passerelle entre les 2 bâtiments, et construction d'un parking conjoint avec l'Aviation Civile (coût de 80.000 euros pour MF).

4. Inquiétude quant à l'état « psychologique » des agents en service posté du CM971 (Solidaires).

Un RP de Solidaires évoque un « démantèlement du service de prévision au CM971 », et des réorganisations subies par les agents allant selon eux à l'encontre des missions SPB (Sécurité des Personnes et des Biens). A cela s'ajoutent des bilans négatifs et le futur non-paiement des IPHA pour les agents concernés, ainsi que des problèmes de management.

DIRAG/D estime que MF n'a pas de responsabilité directe en matière SPB et ne partage pas la mention de Solidaires sur le sujet. Elle indique que la préfecture est satisfaite du travail fourni. D'après elle, le service de prévision fonctionne bien, il n'y a pas de problème d'organisation ni de management. Plutôt des problèmes de communications et des conflits à gérer pour lesquels elle « *met de sa personne* ».

Les valeurs de « Sens du travail » et « motivation au travail » sont jugées importantes par DIRAG/D et elle peut comprendre la démotivation, mais elle n'est pas d'accord avec « le démantèlement ». A notre question sur l'avenir, DIRAG/D informe que décision est prise pour le prochain COP du maintien de centres d'une taille suffisante en Guadeloupe et Guyane. **Elle se déclare être opposée à une centralisation en Martinique (en accord avec DSR/D) même si on ne la croit pas.** « ... on pourra toujours faire de la vigilance à distance, mais il faut maintenir des prévis sur place et des cadres, car le préfet a besoin d'un interlocuteur ».

Sur les inquiétudes des agents en Martinique, évoquées aussi par les RP, et dues à la réorganisation en cours, selon DIRAG/D, « on est obligé de fusionner en Martinique, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose. (...) J'aimerais être tranquille un petit moment jusqu'en 2019 et ne pas retomber dans un cycle de réorganisation ». Elle aurait souhaité ne pas être contrainte par le manque subi de personnel suite aux différents départs (CAP, retraites).

Nous lui rétorquons que la DIRAG est hélas perpétuellement dans des cycles de réorganisation (réflexions, mise en œuvre, applications), preuve en est qu'on parle déjà du COP 2017-2021 alors que la réorganisation de Martinique n'est pas achevée.

A la question d'un RP sur les moyens d'évaluer les RPS (Risques psycho-sociaux), DIRAG/D va se renseigner.

S'agissant des bilans au CM971/PREVIP, DIRAG/D observe une certaine stabilité depuis avril mais



l'écart-type est important. Nous lui faisons remarquer que le non-paiement des IPHA pour les agents en bilan négatif (applicable en 2017), participe grandement à la démotivation. DIRAG/D acquiesce. **Nous demandons une dérogation à la règle pour le service CM971/PREVIP du fait du sureffectif subi depuis la réorganisation, car il semble que cette possibilité était envisagée lors d'un CTEP.** Et en corollaire, pour les agents qui ne récupèrent pas en IPHA mais en heures (ou les 2), nous demandons plus de souplesse dans le tableau de service et la possibilité de prise de récupérations.

DIRAG/D prend note et fera remonter la proposition. Cependant, elle explique qu'avec un TROED à 7+2 (PERVIP+LIP), le sureffectif n'existe théoriquement plus puisqu'il y a 9 agents.

5. Equipement de protection individuelle (EPI) des agents de la Maintenance en cas de dispersion accidentelle de la potasse caustique au niveau du générateur (Solidaires).

Le générateur H₂ utilisé pour le RS auto a projeté de la potasse sur les agents, ce qui a engendré des irritations (ils n'ont pas d'EPI).

Réponse OBS/D : les nouveaux générateurs n'utiliseront plus de potasse.

La DSO doit préciser quels EPI utiliser en attendant (gants et vêtements de protection). Il est ordonné de ne pas intervenir sans les EPI.

6. Points divers.

- Nous rappelons que toute modification importante dans l'organisation des tâches doit faire l'objet d'une consultation du CHSCT (article L4612-8 code du travail) : c'est le cas de la réorganisation de la prévision en Martinique. DIRAG/D est d'accord et le point sera traité au prochain CHSCTSS.
- Formation membres CHSCT : DIRAG/D les souhaite en local plutôt qu'à Toulouse sauf si impossibilité. Effort fait en 2014 / 2015 sur les formations du réseau ENM. Formations à faire à chaque renouvellement de mandature. La dernière formation a donc été trop tardive. Les membres déjà formés doivent être remis à niveau.
- Formations SST : recherche d'un formateur interne, sinon demander à l'ancien formateur.
- Ergonomie CM972 : plaintes au niveau de l'éclairage. Il faudra réfléchir à l'ergonomie de la salle prévi (dans le cadre du GT ou après) et cela répond d'ailleurs à une demande déjà formulée par le passé. Le diagnostic est partagé par DIRAG/D. La demande avait été faite d'animer cette démarche à CM972/D mais ce sera plutôt pour 2017.

Prochain CHSCTSS : 6 décembre, repli le 9 décembre 2016.